



République Française
Département LOIRET
Arrondissement de Montargis
Canton de Lorris
Mairie de Fréville-du-Gâtinais

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le **17 DEC. 2024**

ID : 045-214501504-20241210-D2024_24-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10/12/2024

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 9 | 5 | 6 |

| Vote |
|----------------------|
| A l'unanimité |
| Pour : 6 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Montargis

L'an 2024, le 10 Décembre à 18:00, le Conseil Municipal de la Mairie de Fréville-du-Gâtinais s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. POISSON André, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises par mail aux Conseillers Municipaux le 03/12/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/12/2024.

Présents : M. POISSON André, Maire, Mme ASSELIN Caroline, Mme BECQUE Cathy, M. PELLETIER Laurent, M. FRAPPIN Christophe

Excusé ayant donné procuration : M. BAUNARD Dominique à M. POISSON André

Absents : M. CHENAULT Yohann, Mme GEINDREAU Sabine, M. FRANCCART Jean-Luc

Secrétaire de séance : M. FRAPPIN Christophe

D2024_24 – Rapport annuel 2023 du Syndicat des Eaux de Boiscommun

Le Maire expose au Conseil Municipal le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2023 du Syndicat des eaux de Boiscommun, déjà transmis.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport annuel (RPQS) 2023 transmis par mail le 03 décembre 2024 et mis à disposition du public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **prend acte** du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2023 du Syndicat des eaux de Boiscommun.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

En mairie, le 11/12/2024

Le Maire,

M. POISSON André,

Le secrétaire de séance,

M. FRAPPIN Christophe